

Soutenu par



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**villeurbanne**

**LERIZE**  
mémoires, cultures, échanges

## Appel à projet

### VILLEURBANNE EN PARTAGE

#### Une résidence de chercheur·se(s) et d'artiste(s)

portée par le Rize et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

**2023-2024**

#### Référent Rize

Géraldine Huet  
Chargée des projets partagés et des relations au territoire  
04 37 57 17 08  
[geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr](mailto:geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr)

Sites web : <http://lerize.villeurbanne.fr>  
<http://lerizeplus.villeurbanne.fr>  
<http://mes.hypotheses.org/>

#### Objet de l'appel à projet

Résidence conjointe de chercheur.se(s) et d'artiste(s)

#### Contexte

Le Rize et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (service ethnologie) ont souhaité s'associer en 2021 pour mettre en place une expérimentation de recherche-crédation sur le territoire villeurbannais permettant d'explorer de nouvelles formes d'enquêtes et d'interventions artistiques et scientifiques dans l'espace urbain en lien avec les thématiques portées par le Rize. Ce dispositif est reconduit pour la saison culturelle 2023-2024.

Espace culturel original ouvert en 2008, le Rize a pour vocation de transmettre un récit partagé de Villeurbanne, construit à plusieurs voix à partir des archives, du territoire, des mémoires des habitants et des travaux de chercheurs associés.

Le Rize réunit en un même lieu les archives municipales de Villeurbanne, une médiathèque, un pôle de recherche en sciences humaines et sociales et des espaces culturels et pédagogiques.

La politique culturelle et pédagogique du Rize est organisée autour de trois fils rouges annuels, qui structurent une saison allant de l'automne à l'été :

- un fil conducteur « patrimonial », matérialisé par une exposition,
- un fil conducteur « quartier », que le Rize met à l'honneur durant la saison,
- un fil conducteur « résidence », qui permet au Rize de renforcer ses capacités à entrer en relation avec les habitants et à se projeter sur le territoire.

Chacun de ces fils conducteurs est accompagné par une programmation culturelle et des actions de médiation. Ces fils conducteurs permettent d'explorer l'histoire et le territoire de Villeurbanne selon des approches et des langages complémentaires, permettant de varier les modes d'échange avec les habitants et donc de valoriser la diversité des parcours des personnes concernées : expositions, spectacles, lectures, concerts, colloques, débats, projections de films, ateliers, explorations urbaines... Pour information, en 2023/24, le Rize abordera la thématique des femmes qui ont fait et font Villeurbanne. Il n'y a aucune obligation ni contre-indication à faire coïncider le thème du projet de résidence avec ce fil rouge.

Le sujet traité dans le cadre de la résidence sera quoi qu'il en soit en lien avec les thématiques pérennes du Rize, qui prennent leur signification dans l'histoire de Villeurbanne et résonnent encore aujourd'hui, à savoir :

- Villeurbanne : une commune qui défend depuis plus d'un siècle sa singularité à côté de Lyon, dont l'histoire politique, culturelle et sociale permet de réfléchir au devenir des villes anciennement industrielles, dans un contexte de métropolisation.
- La culture ouvrière : marquée par l'industrialisation massive de son territoire, Villeurbanne a longtemps affirmé avec fierté son identité ouvrière. Alors que les traces de cette histoire s'effacent, il est devenu nécessaire de travailler sur la transmission de la mémoire sociale ouvrière et de l'héritage industriel.
- Les migrations : l'expérience migratoire caractérise l'histoire du peuplement de Villeurbanne, dont la croissance démographique rapide a accompagné le développement industriel.

---

## Descriptif du projet

La résidence a pour objectif premier de mobiliser des habitants et habitantes acteurs et actrices de leur territoire autour de démarches créatives et expérimentales, afin d'exprimer un rapport sensible à leur ville, de l'appréhender et de se l'approprier différemment. Une démarche qui contribue ainsi à la construction de récits partagés sur Villeurbanne.

Dans cet appel à projet, le terme « habitant·e » est entendu comme suit : tout acteur ou actrice du territoire villeurbannais, toute personne qui le traverse ou le transforme, y réside, y travaille, y étudie, y pratique des activités de loisirs...

L'approche artistique est conçue de manière large : elle désigne toutes les formes et tous les dispositifs qui contribuent à des processus de création et/ou d'expérimentation sur et à partir du territoire villeurbannais, dans ses dimensions historiques, mémorielles, patrimoniales, sociales, culturelles... Outre les formes désignées couramment comme « artistiques » (installations, théâtre, écriture, littérature, danse, musique, arts de la rue, arts plastiques, arts visuels, arts numériques...) peuvent être envisagées des démarches de conception et de fabrication (architecture, design...) qui se situent à la croisée de la création artistique, de l'innovation technologique et de l'innovation sociale. Il s'agit donc avant tout d'une résidence, génératrice de dispositifs permettant de mobiliser et d'associer un panel divers de parties prenantes (artistes, habitant·e·s, acteurs associatifs...) à travers des démarches créatives.

La démarche scientifique attendue recouvre les domaines des sciences humaines et sociales (SHS) et des sciences du territoire. L'état d'esprit de la résidence se prête particulièrement à un dispositif de recherche participative ou de recherche-action.

Les candidatures issues des domaines de l'art et de la recherche doivent être pensées et formulées conjointement, dans un dossier établissant à la fois la finalité commune et les articulations et synergies entre les approches artistiques et scientifiques. Les modalités de mise en œuvre du projet et de travail conjoint entre artistes et chercheurs devront apparaître clairement : modalités de la co-construction recherche et création, format de la rencontre avec les habitant·e·s, protocole ou déroulé des temps de travail, calendrier d'intervention incluant les temps de présence conjointe (il est attendu de l'équipe une présence minimum de 90 jours ouverts répartis sur l'ensemble de l'année). De plus, une expérience préalable de projet commun, même brève, sera particulièrement appréciée.

La dimension participative des projets étant essentielle pour le Rize, la réponse à l'appel à projet doit indiquer quels niveaux et méthodes de participation sont envisagés. Le terme « participation » est entendu comme une démarche engagée dans laquelle toute personne participante assume une posture active, de manière individuelle ou collective, tout au long d'un processus d'expression, de valorisation ou de transmission de son histoire, son parcours, son discours, ses savoirs, ses liens avec son cadre de vie. Ces contributions doivent être conçues comme étant de même valeur que celles de l'artiste et du chercheur.se. Il s'agit donc moins de porter un projet artistique ou de recherche personnel en se nourrissant des apports du public que de se mettre au service des participants en vue de produire des savoirs, des expériences, des expressions communes.

Le Rize porte un projet d'équipement inscrit dans une démarche de mise en œuvre effective des droits culturels. Le jury sera donc vigilant à ce que l'équipe retenue se positionne par rapport aux questions suivantes : chacun des acteurs est-il considéré comme porteur de savoirs à transmettre à d'autres ? Comment le projet favorise-t-il le développement d'espaces publics de participation, d'échanges, de contributions ? Comment le projet permet-il aux personnes de cultiver leurs propres références culturelles, en interaction avec celles des autres ? Comment favorise-t-il le développement et l'échange des savoirs ? Comment crée-t-il les conditions pour inviter les personnes à mener une action commune ? Comment valorise-t-il les connaissances et les compétences que les habitant·e·s ont de leur territoire de vie ?

---

### **Type d'intervention souhaitée**

- Une résidence dans laquelle les interventions à caractère artistique et scientifique sont complémentaires et réparties de manière égale, en volume et en temps.
  - Une résidence qui se déploie dans différents quartiers de Villeurbanne, notamment ceux dont les populations sont les plus éloignées géographiquement et socialement des lieux culturels institutionnels.
  - Une résidence qui décline un lien avec le territoire et/ou la mémoire de Villeurbanne.
  - Une résidence qui s'intègre au projet du Rize et s'appuie sur les différents pôles qui le composent (médiathèque, archives, recherche, ressources, action culturelle), à travers notamment une présence régulière au sein de l'équipement. Des réunions de travail et de préparation en amont et au cours de la résidence sont prévues, ainsi qu'un accompagnement par la chargée des projets partagés. De plus, il sera attendu de l'équipe en résidence de pouvoir s'appuyer sur les ressources fournies par le séminaire de recherche-crétion co-organisé par le laboratoire « Environnement Ville Société » (EVS), le laboratoire d'anthropologie politique (Lap), le Rize et la Drac. L'équipe participera à l'organisation d'une ou deux séances du séminaire. Ceci l'amènera non seulement à présenter le projet et apporter un retour réflexif sur la démarche engagée mais également à s'inscrire dans l'ensemble des expériences actuelles et des acteurs·rices de la recherche-crétion à l'échelle régionale et nationale.
-

---

## Intérêt / opportunité de ce projet pour le Rize

- Renforcer le Rize dans sa capacité à être présent sur le territoire, à entrer en relation avec les habitants et habitantes et à coproduire des récits de territoire polyphoniques.
- Mettre en valeur le terreau associatif et les initiatives d'habitants et habitantes à travers une démarche créative.
- Impulser des processus et produire des traces qui s'inscrivent dans la durée.

La résidence pourra s'appuyer sur les réseaux associatifs villeurbannais. Le mélange des genres entre pratiques artistiques au sens large et valorisation du territoire (mémoires, patrimoines, pratiques culturelles, regards esthétiques...) est envisagé dans la perspective de propositions originales, inventives, ludiques, participatives/inclusives et dans l'optique de permettre des échanges entre des populations diversifiées.

Tout au long de la résidence, le Rize aura un rôle d'accompagnement et de facilitation de la démarche portée par l'équipe accueillie. La personne en charge des projets partagés au Rize est notamment missionnée sur le suivi de cette résidence. À ce titre, elle précise avec l'équipe les contours de la résidence, elle facilite les contacts avec le territoire. Elle fait des points réguliers avec l'équipe pour s'informer de l'avancée du projet et éventuellement faire des réajustements. Elle guide l'équipe dans l'appropriation des différentes ressources que peut apporter le Rize (médiathèque, archives, communication...). La méthodologie de travail choisie est donc l'échange et la co-construction plutôt que la mise à disposition de ressources (publics, contacts, documents...). Selon les besoins et les possibilités d'aménagement dans l'équipement, il est aussi apprécié que l'équipe puisse venir travailler régulièrement au Rize pour s'immerger dans le lieu et mieux connaître l'équipe qui y travaille.

---

## Déroulement de la résidence

La résidence se déploie sur une période de 12 mois : de juillet 2023 à juin 2024. Les trois premiers mois (juillet, août, septembre 2023) sont consacrés à un temps préparatoire d'appropriation du territoire, de consultation des ressources existantes, d'identification des partenaires potentiels, de mise en partage des intentions et questionnements du projet et de précision des modalités d'intervention des artistes et chercheur.se.s avec l'équipe du Rize. Les partenariats et lieux envisagés pour la mise en place du projet devront pouvoir être présentés fin septembre 2023. Les formats et lieux de restitution, s'il y a lieu, seront également attendus à l'issue de ce trimestre. Puis, la période d'octobre 2023 à juin 2024 est indiquée pour une présence effective sur le territoire et la mise en œuvre des actions et interventions proposées.

Tout au long de la résidence, l'équipe accueillie s'engage à documenter les différentes étapes de travail (journal de bord, compte-rendu, photos, etc.) et à en faire don au Rize à l'issue du projet, dans le but d'archiver le processus-même de résidence.

---

## Budget

Un budget de **30 000 euros TTC** est consacré au projet dans sa globalité.

Cette somme comprend d'une part une enveloppe de **24 000 € TTC** qui sera versée à l'équipe retenue et qui comprend : les honoraires des intervenants, leurs défraiements (repas, hébergement, transport), l'achat de matériel, l'intervention d'une tierce personne extérieure au projet...

Une enveloppe supplémentaire de **6 000 €** couvrira les dépenses liées à la communication (4000 €) et à des frais annexes (matériel, pots conviviaux) qui pourra constituer une marge supplémentaire pour le projet. Cette enveloppe fera l'objet de dépenses prises en charge directement par le Rize.

Un budget détaillé des dépenses de l'enveloppe de **24 000 € TTC** est à fournir dans le dossier. Il doit faire apparaître clairement les différents postes budgétaires.

## Contenu de la proposition

Toute proposition est la bienvenue dans la mesure où elle s'intègre aux objectifs de ce projet. En particulier, notre choix prendra en compte :

Critères de sélection de la proposition artistique et scientifique :	Coefficients :
• <b>l'adéquation entre le prix de la proposition et son contenu</b>	<b>20%</b>
• <b>la qualité et la pertinence du projet au regard de :</b>	<b>80%</b>
• l'approche participative du projet, la méthodologie	
• la déclinaison et le degré d'appropriation des thématiques générales et des ressources documentaires du Rize	
• l'ancrage du projet sur le territoire de Villeurbanne	
• l'équilibre entre les volets artistique et scientifique	

Sur la base de ces critères, plusieurs projets seront présélectionnés et feront l'objet d'une audition en vue d'une sélection finale.

---

## Calendrier de l'appel à projet

Diffusion de l'appel à projet : 16 décembre 2022

Date limite de réception des propositions : 17 février 2023 à 19h

Présélection des projets : semaine du 20 mars 2023

Rencontre des porteurs de projets présélectionnés : semaine du 27 mars 2023

Choix définitif du projet artistique : semaine du 3 avril 2023

NB : le calendrier et les modalités de la résidence sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions sanitaires.

---

## Documents à joindre à la réponse

- Une présentation des artistes et chercheur.es.s impliqués dans le projet : curriculum vitae et/ou références d'actions, d'expériences, de créations, de publications
  - Une note d'intention décrivant les projets artistique et scientifique et la méthodologie de travail conjoint
  - Un budget détaillant les postes de dépenses
  - Un calendrier d'intervention prévisionnel
- 

**Réponse à adresser par courrier électronique à :**

**[geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr](mailto:geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr)**

Pour les dossiers excédant 5 Mo, il est préférable de les transmettre par l'intermédiaire d'une plateforme d'envoi de fichiers volumineux (Smash, Cloud Transfer, Swisstransfer, WeTransfer,...)